



Label « éco centre de loisirs » du Gers

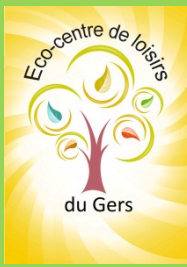
JOURNEE DE FORMATION

LABEL « ECO CENTRE DE LOISIRS » DU GERS

RESEAU ERE 32

Mardi 19 mars 2010 à Auch





Le réseau ERE 32

Historique

Présentation des acteurs

L'éducation au développement durable, pourquoi?

L'éducation au développement durable est une notion désormais intégrée par les politiques et les éducateurs mais qui reste complexe et sensible car elle nécessite un changement de mentalité et de comportement, interroge nos habitudes de vie sociale, de rapport à l'autre et à l'environnement. Elle nous amène à devoir faire face aux effets des sociétés de pleine expansion et de forte consommation, à anticiper des bouleversements environnementaux, sociaux et économiques qui comportent beaucoup d'incertitudes, de paramètres variables et de phénomènes inconnus. L'éducation en général doit permettre aux enfants et aux adolescents d'apprendre la vie pour apprendre à vivre, individuellement et collectivement.

Vers une éducation globale adaptée à la réalité de votre territoire

- **Mettre en oeuvre une démarche liée au développement durable adaptée aux différents accueils collectifs de mineurs, c'est vous permettre de :**
 - **Vous adresser à tous nos publics (enseignants, formateurs, animateurs, parents, enfants, élus)**
 - **créer des partenariats, avec les institutions, les associations, les entreprises, les collectivités...**
 - **modifier les comportements des enfants, des jeunes mais aussi des adultes travaillant dans les structures et autour des structures.**
 - **associer les enfants et les jeunes.**
 - **aménager les structures pour faire évoluer les pratiques éducatives.**
 - **apporter une gamme d'outils concrets, support de pédagogie active pour les structures de loisirs.**
-

S'inscrire dans une démarche de labellisation, c'est faire preuve de volonté à:

- ❑ **Développer un projet lié au développement durable**
- ❑ **Inscrire la démarche et les actions mises en oeuvre dans le projet pédagogique**
- ❑ **De s'inscrire dans une démarche de travail en réseau (échange, mutualisation, communication...)**
- ❑ **Porter la démarche tant au niveau politique que pédagogique.**

Faire connaître ses projets et les partager.

L'Agenda 21

- Le programme Agenda 21 invite l'ensemble de la communauté internationale à agir en faveur d'un développement durable. Associations, entreprises, individuels, et collectivités sont tous sollicités pour être acteurs du changement dans de multiples domaines : pauvreté, santé, logement, pollution de l'air, gestion des mers, des forêts et des montagnes, ressources en eau, agriculture, gestion des déchets.
 - Certains thèmes phares ont pris le dessus ces dernières années, comme le changement climatique, la protection de la biodiversité, ou le soutien aux populations les plus fragiles. En France, le Grenelle de l'Environnement participe à la valorisation de ce sujet et incite à l'action concrète, même si l'environnement reste une seule des 3 composantes du développement durable.
-

L'agenda 21... local

- L'Agenda 21 de Rio appelle à additionner la somme des efforts de chacun et nous invite à « **penser global et agir local** ». Au delà des grands défis mondiaux, il s'agit donc de **bien identifier les besoins locaux des territoires afin d'y remédier au mieux.**

Le Chapitre 28 de l'Agenda 21 souligne le rôle particulier que doivent prendre les collectivités locales : celles-ci sont invitées à **mettre en place un programme Agenda 21 à leur échelle**, intégrant les principes du développement durable, à partir d'un "mécanisme de consultation de la population"... **C'est cela l'Agenda 21 local.**

L'agenda 21 du conseil Général du Gers

Conscients de la nécessité de promouvoir un développement équilibré, solidaire et durable de leur territoire, les élus de la collectivité départementale ont souhaité au début de l'année 2005 s'engager dans une démarche l'Agenda 21 départemental.

□ Déclinaisons concrètes de l'Agenda 21 sur le territoire:

Depuis 2006 et la validation par les élus du diagnostic de l'Agenda 21, l'ensemble des services du Conseil Général travaillent en transversalité pour garantir l'efficacité du programme. Leurs actions s'articulent autour d'axes principaux :

- Développer l'attractivité du département,**
 - Réduire les inégalités sociales et territoriales,**
 - Préserver le cadre de vie et l'environnement,**
-

L'agenda 21 de la communauté d'agglomération du Grand-Auch...

En 2008, la Ville d'Auch a choisi de rejoindre le cercle des villes durables en se lançant dans une démarche d'élaboration d'un Agenda 21, synonyme de « démocratie participative ».

Plus de 200 personnes – citoyens, acteurs de la société civile, partenaires institutionnels et élus – ont été associés à la démarche, sous la forme de 3 tables rondes, de 2 « Forums 21 » et d'« Ateliers 21 ».

□ **Les axes retenus sont ceux du projet de ville :**

« Auch, Ville à vivre - Projet urbain »

« Auch, Ville attractive – Développement économique »

« Auch, Ville exemplaire - Environnement »

« Auch Ville solidaire – Mieux vivre ensemble »

« Auch, Ville d'excellence – Rayonnement culturel, sportif et associatif »

S'est rajouté un 6ème axe : « Auch, ville éco-responsable – exemplarité interne des services ».

Un espace pour échanger et convaincre: **le PEL**

- **LE PROJET EDUCATIF LOCAL**

 - **Pour répondre aux besoins locaux des enfants et des jeunes, la collectivité locale va mettre en place une mutualisation des moyens et se constituer comme force de proposition d'une offre éducative.**
 - **Pour ce faire, elle va définir des objectifs de développement à partir de valeurs partagées (citoyenneté, participation à la vie collective, insertion dans la vie locale, ...)**

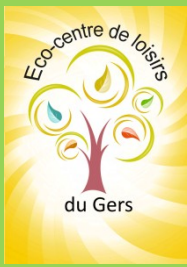
 - **POUR CE FAIRE, LE PROJET EDUCATIF LOCAL DOIT ETRE ELABORE :**
 - **‣ Avec l'ensemble le plus élargi de partenaires**
 - **‣ En associant au maximum le public visé au programme projeté**
 - **‣ Après avoir établi un diagnostic le plus fiable possible**
 - **‣ Pour déboucher sur des priorités hiérarchisées**
-

Le PEL : un parcours qui se construit par étapes et qui s'appuie sur:

- ▶ **Un territoire**
- ▶ **Une politique de jeunesse**
- ▶ **Une démarche partenariale matérialisée par un contrat**
- ▶ **des attentes, des souhaits des enfants et des jeunes**

Vont être repérés

- ▶ **des besoins des familles**
 - ▶ **des enjeux pour la commune**
 - **Un programme d'actions va être projeté, qui permettra :**
 - ▶ **d'être garant de la cohérence globale des actions**
 - ▶ **de répondre aux besoins et désirs diagnostiqués**
 - ▶ **de s'inscrire dans la durée (calendrier)**
 - ▶ **de mettre les jeunes d'un même territoire en situation de découvrir le plus grand nombre d'activités et de participer à la vie collective locale.**
-



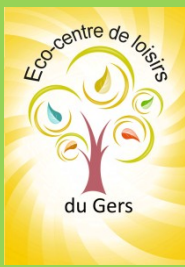
Présentation du label

« éco-centre de loisirs »
du Gers



Objectifs

- Permettre la reconnaissance d'une démarche de qualité dans la mise en place des projets (éducatif, pédagogique, ...) de la structure.
 - Engager la structure dans une démarche éco responsable et pérenne, à laquelle sont associés les utilisateurs, partenaires et publics.
-



5 thématiques

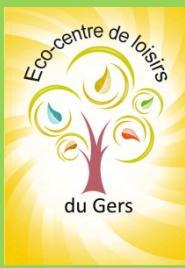
- ❑ L'alimentation
- ❑ La biodiversité
- ❑ Les déchets
- ❑ L'eau
- ❑ Les énergies & les transports

Une charte



Calendrier de labellisation début septembre 2011

- 1^{ère} étape : Inscription
1er septembre au 30 octobre
 - 2^{ème} étape : Validation
mi-décembre
 - 3^{ème} étape : Mise en œuvre
Janvier à août
-



Calendrier de labellisation

- 4^{ème} étape : Bilan

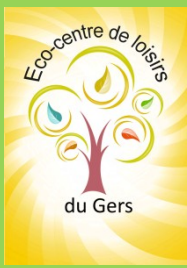
Septembre - octobre

- 5^{ème} étape : Validation

mi-décembre

- 6^{ème} étape : Pérennisation et évolution

Janvier à août

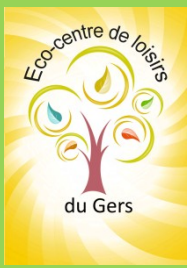


Démarche de travail

1°) Genèse et montage du projet

- ❑ Créer une dynamique d'équipe
- ❑ Constituer un groupe de suivi
- ❑ Désigner un référent du label
- ❑ Renvoyer le dossier d'inscription

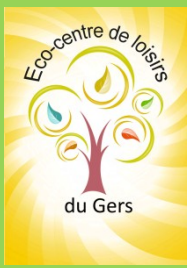
2°) Etat des lieux : auto diagnostic



Démarche de travail

3°) Le plan d'action

- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action
 - Impliquer tous les usagers
 - Sensibiliser et former aux problématiques environnementales
-



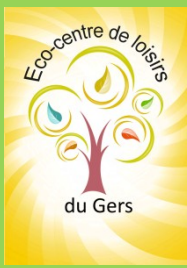
Démarche de travail

4°) Evaluation et évolution

- Mesurer grâce à l'auto évaluation
- Etablir le bilan d'activités

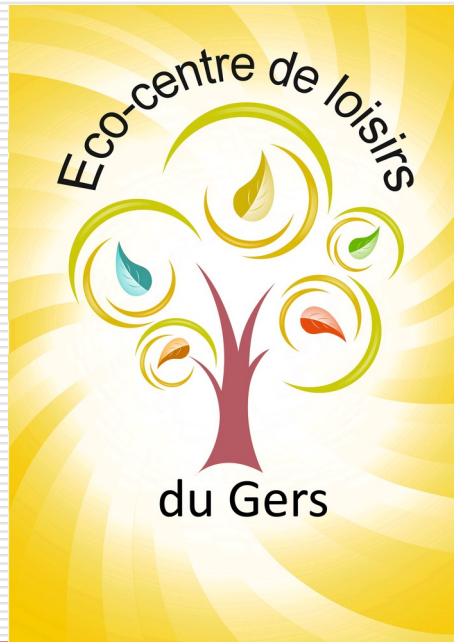
5°) Valorisation des actions

- Synthétiser
- Echanger et mutualiser

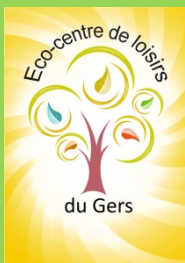


Communication

Le logo « éco centre de loisirs » du Gers pourra être utilisé dès la validation de l'inscription



L'affiche illustrant le niveau où se situe la structure, dans l'évolution de sa démarche



Une validation en 3 étapes

Label « éco centre de loisirs » du Gers

Niveau 1 : Jaune	Niveau 2 : Orange	Niveau 3 : Vert
Confirmation de l'engagement	Maîtrise de la démarche	Exemplarité
Je m'engage,	J'agis,	Je réduis mon empreinte écologique.
Je mets en place la démarche méthodologique, je me renseigne, je forme/j'informe mon équipe, j'ai rencontré d'autres animateurs, je cherche de la doc, des fiches d'activités, ...	Je mets en place des actions écocitoyennes, je fais, je réalise, j'anime, je fabrique, je fais mes propres fiches d'activités,...	Je consomme différemment, je pérennise mes actions et je m'assure qu'elles fonctionnent, je me tiens informé des nouveautés pour continuer d'évoluer, je transmets, je communique, ...

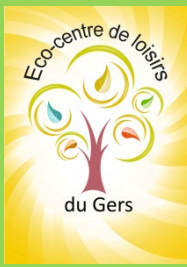


Outils disponibles

- Des grilles diagnostics
- Des fiches enjeux
- Des fiches activités
- Des ressources documentaires

En partenariat avec la FEEE, relais éco-école





Label « éco centre de loisirs » du Gers

**Nous vous remercions de
votre attention**
